



CAPL n° 2 du 19 juillet 2013

Affectations locales des contrôleurs au 1^{er} septembre 2013

Complément d'information sur le positionnement des agents C

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Depuis son arrivée à la tête de la DGFIP, le Directeur Général ne suit qu'un seul objectif : la mise en œuvre de la démarche stratégique en faisant fi de toutes les garanties données par son prédécesseur aux agents dans le cadre de la fusion (non-application aux agents de la DGFIP de la loi sur la mobilité, même déclinaison des règles de mutation au niveau local qu'au niveau national).

Pour atteindre ses objectifs, le DG sollicite depuis plusieurs mois l'avis de ses directeurs locaux et cherche à impliquer les agents dans ses choix. Son attitude a provoqué la rupture totale du dialogue social avec les organisations syndicales qui condamnent toutes cette démarche.

Concernant les règles de mutation des agents, la DG avance dans ses projets mais de façon contradictoire : d'un côté les bureaux RH poursuivent la mise en place progressive des règles actées dans la « cible », de l'autre le DG envisage d'aller très loin en s'en prenant directement aux droits et garanties des agents. Nous n'avons plus aucune garantie sur les nouvelles règles déjà actées : classement à l'ancienneté administrative, affectation sur RAN et mission/structure, délai de séjour, règles de priorité... L'administration envisage de revenir sur les garanties concédées et de défaire les règles de mutation laborieusement élaborées.

Le présent projet d'affectation des contrôleurs de la filière fiscale a été établi conformément à la règle de l'ancienneté administrative et n'appelle pas, de ce point de vue, d'observation.

Toutefois, la faiblesse de la dotation en agents du grade, en comparaison avec les emplois implantés, a pour conséquence un déficit en agent de catégorie B dans plus de la moitié des services, déficit qui n'est pas compensé par le cadre C puisqu'on demeure à 40% de services déficitaires après le cumul les agents de catégorie B et C.

Ce déficit est dans certains cas de l'ordre de 3 agents temps plein, compte non-tenu de vacances liées à des départs en retraite intervenant à compter de mars 2014.

Par ailleurs, concernant les affectations proprement dites, il faut remarquer que la proportion d'agents occupant un poste par un biais dérogeant à la règle de l'ancienneté administrative (ALD, EDRA, Détachés) représente 14% de l'effectif du grade. Cette situation a pour effet de contrecarrer l'exercice du droit à mutation dans les conditions statutaires.

Ainsi, les élus CGT ont dénoncé en séance le fait que les suppressions d'emplois subies chaque année depuis une décennie par notre administration, ont pour conséquence, au plan local, de voir la moitié des services insuffisamment pourvus en regard du TSM.

A des fins de rééquilibrage, cette CAPL a eu la particularité d'être également le lieu de la communication du positionnement agents de catégorie C, ALD et détachés.

Au final, catégories C et B confondues, le solde arithmétique est un déficit de 11 agents.

En réalité, compte tenu des agents affectés en surnombre en Direction au motif de tâches transverses, c'est plus d'une quinzaine d'agents qui font défaut pour obtenir un niveau de présence dans les services conforme au TSM.

Dans ces conditions, le projet d'affectation soumis à la CAPL ne pouvait être satisfaisant: s'il résultait, selon le Président, "d'arbitrages conduits par une approche globale des moyens", il apparaissait surtout que certains services seront confrontés à des difficultés accrues et que les demandes de mutations locales formulées par les agents sont globalement peu satisfaites.

En effet, les suppressions d'emplois pèsent de plus en plus sur le droit à mutation des agents, et cette situation se trouve aggravée par les attributions d'emplois ne relevant pas des conditions statutaires (Détachés, ALD, EDRA) qui concernent actuellement 14% de l'effectif des contrôleurs pour la filière fiscale.

Les débats de la CAPL n'ont pas apporté de modification au projet, et, si tel avait été le cas, cela n'aurait été qu'au détriment de certains pour d'autres, déplaçant ainsi les frustrations sans les réduire.

C'est donc en l'état que le projet a été soumis au vote.

La parité syndicale s'est prononcée contre, la parité administrative a voté pour.

Les tableaux des affectations locales des B et C filière fiscale sont accessibles sur notre site. Ils sont complétés ici des informations sur le positionnement des EDRA et ALD.

Contrôleurs

A la disposition du directeur

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
BONNEAU Julien	ALD Département	CDIF Pau
BONNEMASON Jérôme	ALD Département	SIE Pau-Sud
CARBONNE Christine	ALD Oloron	SIP-SIE Oloron
CAZABIELLE Cécile	ALD Département	SIP-SIE Orthez
CORET Sybille	ALD Département	SIE Pau-Sud
DEBEZE Isabelle	ALD Pau	Direction (Pôle GF)
ESPAGNO Sophie	ALD Biarritz	SIP Biarritz
FERNANDES José	ALD Bayonne	Relations Publiques Bayonne
FRANCOIS Jérôme	ALD Département	SIP Pau-Sud
FRECHOU Vincent	ALD Pau	CDIF Pau
GACHES Christophe	ALD Pau	PRS
GAGNOL Sandrine	ALD Bayonne	SIP Anglet
LAFITTE Pascale	ALD Bayonne	SPF Bayonne I
RICARD Sébastien	ALD Bayonne	SIE Anglet
ROUAN Daniel	ALD Pau	Direction (Pôle PR)
SERRE Sylvie	ALD Bayonne	SIP Anglet (permanente syndicale)

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service)

EDRA

NOM-PRENOM	Résidence	Affectation
ADAM Sabrina	Sans résidence	SIP Bayonne
CAPDAREST Jean-Michel	Sans résidence	SIP Biarritz
DESPRES Véronique	Bayonne	SIE Bayonne
OHAYON Claudine	Sans résidence	SIP Biarritz

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service)

Détachements

NOM-PRENOM	Affectation	Détachement
GANDOLPHE Marie-Claire	SIE Pau-Nord	PRS Pau
GUINLE Pascale	CDIF Pau	Direction (FDL)
LAYRIS-VERGES Bernadette	SIE Pau-Sud	SIP Pau-Sud
LOPEPE Marie	SIE Anglet	SPF Bayonne I
MARTIN Christophe	PRS Pau	Direction (Pôle GF)
SAINT ESTEBEN Pascale	Accueil Bayonne	SIP Bayonne
TOULLEC Franck	Accueil Pau	Direction (Division Stratégie)
VICTOR Christine	SIE Pau-Sud	Direction (Pôle PR/RH-Form Pro)

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service)

Agents

A la disposition du directeur

NOM-PRENOM	Affectation DG	Service
BORDES Jérôme	Bayonne	Accueil
DEGRANGE Jean-Michel	ALD Département	SIP Biarritz
ETHECOPAR Michel	Oloron	SIP-SIE Oloron
JODA Fanny	ALD Biarritz	SIP BiarritzI
JOUANNY Stéphanie	Oloron	SIP-SIE Oloron
KOVACIC Christelle (*)	Orthez	SIP-SIE Orthez (*)
MANFRITANO Guillaume	ALD Département	Direction (Pôle PR)
MARITANO Pauline	ALD Pau	SIE Pau-Sud
NASO Antoine	Pau	SIP Pau-Nord
PEDELIE Martine	Pau	Direction (Pôle PR)
QUEHEN Aline	Bayonne	SPF Bayonne II
RIGAUD Séverine	ALD Département	SIP Biarritz
SIMONOVSKA Anna	Pau	SIP Pau-Nord

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service) - (*) : fait l'objet d'un détachement

EDRA

NOM-PRENOM	Résidence	Affectation
HOMBROUCK Alain	Bayonne	SIP Bayonne

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service)

Détachements

NOM-PRENOM	Affectation	Détachement
ALMODOVAR Laurent	SIP Pau-Nord	Accueil HDF Pau
BELAIN Michel	ALD Bayonne	SIE Biarritz
HOLZAPHEL Chantal	SIP Bayonne	SPF Bayonne I
KOVACIC Christelle	ALD SIP-SIE Orthez	Direction (Secrétariat-com.)
POUMADERE Nadine	SPF Pau I	SPF Pau II

(en gras, les nouveaux arrivés ou changements de service)